

# L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

## ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50  
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »  
Etranger..... le port en sus.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION  
Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel  
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

## ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.  
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

## BULLETIN POLITIQUE

Les désordres dont le bassin houiller de Montceau-les-mines a été le théâtre vers le milieu du mois d'août dernier viennent de se renouveler avec plus de violence et de gravité. On a essayé de faire sauter une maison d'école; une famille entière a failli être brûlée vive. Tout le pays est dans l'épouvante, et il ne faut pas moins de plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie pour maintenir un peu de sécurité parmi la population. On se croirait revenu aux scènes de terreur commises en France de 1789 à 1793, et nous voyons la cour d'assises de Chalon obligée d'avoir recours à la force armée pour protéger ses sessions pendant que le président et les jurés sont assaillis de menaces de mort et qu'on ne parle de rien moins que de faire sauter le Palais de Justice et la Préfecture.

Certes ! ce sont là des événements de nature à attirer l'attention. Mais à qui faire remonter la responsabilité de pareils méfaits ? Quel mobile peut pousser les auteurs de ces actes de sauvagerie ? Pour les journaux républicains, les coupables furent bien vite trouvés. A en croire le *XIX<sup>e</sup> Siècle* et même le *Temps*, c'étaient les cléricaux qui avaient ourdi ce complot ; eux seuls étaient les organisateurs de cette prise d'armes destinée à discréditer la République. Pourquoi donc alors est-ce aux croix qu'on s'attaque ? Pourquoi renverser les statues de la Vierge ? Pourquoi les églises, les curés, les maisons de frères et de sœurs sont-elles les premières condamnées à la démolition par la hache ou par la dynamite ? Il faut avouer qu'il y eut là de bien singulières contradictions. Aussi, a-t-on renoncé à expliquer ainsi les troubles de Montceau, et on en est réduit maintenant à dire dans le monde officiel qu'il y a bien quelque chose d'anormal, mais qu'on ne sait au juste quelle en peut être la cause.

Serait-ce alors la dureté de la Compagnie des Mines envers les mineurs qu'il faudrait accuser ? Mais on s'accorde à dire que peu de chefs d'industrie apportent dans leurs rapports avec leurs ouvriers plus de bienveillance, plus de préoccupation de leur bien être moral et matériel. Un des correspondants du *Temps* lui écrit qu'il n'a pas vu de centres industriels où l'on se soit inquiété aussi minutieusement du sort de l'ouvrier. D'ailleurs, ce n'est pas en face d'une grève qu'on se trouve, c'est surtout le fanatisme antireligieux qui est surexcité, c'est le catholicisme, ses emblèmes, ses ministres qui sont l'objet de toutes les fureurs.

Ah ! républicains, vous prétendez que la cause de ces attentats vous échappe. Non. Vous la connaissez bien, mais vous n'osez pas l'avouer. Ce qu'il faut dire, ce qui est la vérité, c'est qu'il n'y a là que la mise en pratique des idées et des principes de votre régime. Les préfets et les commissaires de police de la R. F. se sont servis de haches, de pinces et de marteaux pour forcer les portes des convents ; ils ont violé le domicile de citoyens libres et irréprochables qui vivaient chez eux sous la protection des lois ; ils ont fermé l'accès de la justice à toutes leurs réclamations.

Est-ce que les citoyens socialistes de Montceau ont obéi à d'autres principes ? Ils ont renversé des croix, fait sauter une église et violé le domicile des Frères et des Sœurs. Ils n'ont fait après tout que ce qu'ils ont vu faire aux agents de la République, et quant à la différence des actes, au point de vue du droit, on comprend très bien qu'il n'aient pu la saisir. Nous-mêmes nous la cherchons sans la trouver.

Aussi un paysan de Montceau, prévenu la veille de ce qui devait se passer, a cru inutile d'avertir l'autorité parce que, disait-il, il croyait qu'elle était consentante. Toute la moralité de l'affaire est dans cette parole, rapportée par un journal républicain.

Vous n'avez cessé de répéter partout que la religion n'était qu'un assemblage de fables grossières et ses ministres de vulgaires charlatans. Les crucifix, vous les avez arrachés de vos écoles et jetés à la voirie, et vous voulez que ceux à qui vous avez répété ces calomnies et montré ces exemples, ne vous imitent pas. Ils vont se charger de prouver que vous n'avez pas encore absolument le monopole du mal.

Un procureur de la République ne vient-il pas de répondre à un aumônier qui insistait pour pouvoir donner les dernières consolations de la religion à un condamné à mort : « A quoi bon la messe ? » Oui, vous dites : à quoi bon la croix, les prêtres, le catholicisme, mieux encore : Voilà l'ennemi.

Mais avec leur logique rigoureuse et impitoyable, les socialistes viennent vous dire à leur tour : « A quoi bon

le pouvoir, à quoi bon la propriété ? à quoi bon tout ce qui existe » Voilà ce qu'il faut détruire.

Il n'y a plus alors en présence que des forces brutales. Et une seule différence vous distingue des bandes de Montceau, c'est que vous avez encore pour vous les gardarmes et les tribunaux. Le jour où ceux que vous appelez rebelles seraient les plus forts, le bon droit et la justice passeraient donc de leur côté.

Vous n'avez pas vu qu'en attaquant la religion, vous sapiez les bases de toute société, et à présent tout s'écroule. Sachez qu'elle seule cependant peut guérir la France s'il en est temps encore.

## COURSE AUX NOUVELLES

**Pieux souvenir.** — Le quatre-vingt-neuvième anniversaire de l'assassinat juridique de la reine Marie-Antoinette arrivait lundi 16 courant. Il a été célébré par une affluence nombreuse et recueillie à la Chapelle expiatoire, à Paris. Des quêtes ont été faites pendant les messes pour les travaux de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

**Réveil, espérance.** — Dimanche dernier, à Saint-Mandé, dans un immense banquet, les délégations des comités royalistes de province, réunies à celles des comités de Paris, ont affirmé, par de chaleureux discours et d'enthousiastes acclamations, leur foi dans le relèvement de la patrie. Le cri de : *vive le Roi !* a retenti comme un hommage et aussi comme un mot de ralliement sur le terrain de l'union monarchique. Cette union sera féconde en victoires, à l'heure où « l'action s'impose comme un devoir précis et prochain, » si la discipline vient fortifier les bonnes volontés, coordonner les généreux efforts, cimenter l'accord heureusement établi entre de jeunes ardeurs et des fidélités affirmées plutôt que découragées par de longues et douloureuses épreuves.

Les royalistes ne forment pas un parti ; ils constituent la garde vaillante du droit héréditaire et des libertés nationales. Ils peuvent donc, sans aucune fâcheuse compromission, tendre loyalement la main à quiconque professe une horreur salutaire pour la Révolution, à quiconque comprend que la meilleure garantie des intérêts chers à un grand peuple repose dans le respect des principes qui assurèrent durant des siècles sa prépondérance au dehors, la paix sociale et la prospérité au dedans.

**Le Constitutionnel.** — qui n'est cependant pas un organe royaliste, disait dans un de ses derniers numéros : « Le régime actuel en est arrivé à un tel état de déconsidération et d'affaiblissement, la conscience française est prise d'un tel dégoût que la Restauration serait accueillie par les trois quarts de la nation comme une délivrance. Quant au reste, il protesterait à peine et ne résisterait pas. La République a découragé le dévouement et étouffé la foi jusque dans l'âme de ses meilleurs champions. On ne combat pas pour un régime qui n'est qu'un étalage de plaies. »

**Cœuvre du Sacré-Cœur.** — Les recettes, pour le mois de septembre 1882, se sont élevées à la somme de 84.427 fr. 30 c.

La somme disponible, à la même époque, est de 322.879 fr. 64 c.

Nous engageons vivement les personnes qui veulent le relèvement de la France à se rappeler cette œuvre de réparation.

L'Assemblée, en 1873 et au nom de la France, a fait un vœu. Il nous appartient à tous d'aider à l'accomplissement de cette promesse par nos dons, par nos prières.

**Budget loysonnien.** — Une assemblée générale des amis et adhérents de la réforme dirigée par M. Hyacinthe Loysou a eu lieu jeudi dernier, à huit heures du soir, à l'église gallicane de la rue d'Arras, 3. (près la rue des Ecoles). La réunion avait pour but de faire connaître aux « amis et adhérents » la situation de l'œuvre.

Les frais de l'installation de la rue Rochechouart, aujourd'hui abandonnée, se sont élevés à 44,000 fr., en chiffres ronds, dont les Anglais ont fourni à peu près la moitié. M. Loysou a demandé à ses adhérents de lui fournir un budget de 24,000 fr. par mois, qui se décomposerait ainsi :

40,000 fr. pour le recteur de l'église et ses vicaires. La location de la salle est de 6,000 fr. Les frais du culte, chants et autres accessoires, nécessitent le surplus.

**Petite vengeance.** — A la suite des incidents qui ont marqué le retour des royalistes à Arles, après le banquet de la Camargue, le 8 octobre, M. Massat, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, a ordonné la fermeture du cercle catholique et légitimiste de Saint-Genès, dirigé par M. l'abbé Bourgues.

L'arrêté motivé ordonnant la fermeture porte que ledit cercle s'est ouvertement associé à une manifestation séditieuse.

**Loi du 28 mars.** — Les chefs des établissements ecclésiastiques d'enseignement secondaire libre de la région du Nord réunis à Lille, à l'effet d'examiner en quoi la loi du 28 mars 1882, sur l'instruction, pourrait les atteindre ont pris

la résolution suivante : 1<sup>o</sup> Qu'aucun texte de loi ne les oblige à communiquer la liste de leurs élèves à l'autorité administrative ; 2<sup>o</sup> que les motifs les plus graves de prudence, de fidélité et de délicatesse vis-à-vis des familles leur défendent de communiquer cette liste. Les soussignés estiment à l'unanimité qu'il ne leur appartient pas de livrer les noms de leurs élèves.

**Congrès de Reims.** — Le congrès des jurisconsultes catholiques réunis à Reims, sous la présidence de M. le sénateur Lucien Brun, a adopté à l'unanimité cette résolution :

« Le congrès est d'avis : 1<sup>o</sup> que l'acte législatif intitulé : « loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire » constitue un excès de pouvoir ; 2<sup>o</sup> que les citoyens ont en conséquence le droit de se refuser à l'exécuter. »

**Nécrologie.** — Nous avons la douleur d'apprendre la mort du comte de Cintré, ancien député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, où il siégeait à l'extrême droite, dans la réunion dite des cheveu-légers, mais où il s'était conquis de précieuses amitiés dans tous les groupes, par son aménité et la distinction de son esprit. Il est mort au château du Breil, vendredi dernier, et ses obsèques ont eu lieu le 16 courant à Ifendie.

C'est une grande perte pour la cause royaliste dans l'Ille-et-Vilaine, mais heureusement, M. de Cintré laisse de dignes héritiers de son nom et de sa foi politique.

**Leur liberté.** — Le préfet de la Vendée vient de révoquer l'abbé Girard des fonctions d'aumônier de la prison de la Roche-sur-Yon. Ce digne ecclésiastique s'est permis d'insister, auprès des autorités, pour obtenir l'autorisation de célébrer la messe et de donner la communion au condamné Barbier qui a été exécuté dernièrement.

L'autorisation n'a pas été accordée, et cependant Barbier lui-même demandait de recevoir les suprêmes consolations de la religion avant d'expier son crime.

Voilà bien les hommes du jour.

**Bonté du cœur.** — Les feuilles républicaines ont annoncé la révocation de l'aumônier de la Roquette, successeur du vénérable abbé Crozes.

Cet ecclésiastique serait coupable, paraît-il, d'avoir fait perdre la gâté à deux condamnés à mort.

Les nommés Lips et Robert fumaien, jouaient aux cartes, étaient heureux comme ils convient, lorsque l'aumônier eut l'idée d'apparaître dans leur cellule, pour leur parler de leur âme.

De ce jour, ils furent tristes !

Conclusion : l'aumônier a été révoqué.

Ces bons républicains.

**Affamés et intrigants.** — Le *Bulletin des Lois* publie les titulaires des rentes allouées aux victimes du Deux-décembre. La publication de ces listes de pensionnés cause un véritable scandale.

Conformément au vote du parlement, ce n'est pas le *Journal Officiel* qui publie le nom des émargeurs, mais le *Bulletin des Lois* y supplée.

En parcourant tles listes, on y lit des révélations tout à fait inattendues.

Sénateurs, députés, fonctionnaires de tous ordres y sont inscrits pour des sommes de 1,000 fr. Les plus hauts représentants du suffrage universel n'ont pas rougi de tendre la main comme le plus infime membre de la société.

Pour être affamés, ils le sont tous autant, mais la répartition la plus forte revient aux intrigants qui, pour la plupart, se sont déjà pourvus d'emplois lucratifs, de grasses sinécures.

**Un exemple.** — Un individu se présente pour toucher une indemnité :

— Monsieur, j'ai été ruiné par le Deux-Décembre.

— Bien Vous êtes-vous enrichi depuis ?

— Hélas, non !

— Alors, nous ne pouvons rien pour vous.

**Laïcisons, laïcisez.** — Le résultat en est si beau.

A Paris, les infirmières laïques emportent chez elles les poulets destinés aux malades, ou bien oublient ces pauvres malades dans l'eau bouillante des baignoires.

A Tours, la justice a été saisie de nombreuses plaintes sur la quantité et la qualité des aliments et du vin distribués aux malades et aux vieillards. Bref, des arrestations ont été opérées.

**Demain dimanche** — à 2 heures après-midi, sous les auspices du comité général des présidents de sociétés de secours mutuels, aura lieu la conférence de M. Maze, député de Seine-et-Oise, sur la réforme de la législation des Sociétés de secours mutuels et de la caisse des retraites de la vieillesse.

**Nominations dans le clergé.** — M. Condour, vicaire de Haute-Rivoire, a été nommé curé de Palogneux ;

M. Chovet, vicaire à Chazelles, a été nommé vicaire à Ste-Croix, Lyon ;

M. Bret, vicaire à St-Bonnet-le-Troncy, a été nommé vicaire à Fleurie ;

M. Devarenne, vicaire de Crèmeaux, a été nommé vicaire de St-Bonnet-le-Troncy ;

M. Margerie, vicaire à l'Horre, a été nommé vicaire de Millery.

La semaine dernière a eu lieu la rentrée des séminaires de St-Iréné et d'Alix.

## JUIVERIE ET MAÇONISME

(Suite)

M. Disraéli est un juif, et voici ce qu'il dit : « Les Juifs ! Les Juifs ! Est-ce que jamais vous verrez se prononcer en Europe un mouvement intellectuel de quelque importance sans que les Juifs y figurent pour leur large part ?... Cette diplomatie russe si pleine de mystère, et devant laquelle pâlit l'Europe occidentale tout entière, qui l'organise et la dirige ? Des Juifs. La puissante Révolution qui se prépare et se brasse en Allemagne, où, de fait, elle sera bientôt une seconde réforme plus considérable que la première, cette révolution dont un soupçon de jour permet à peine aux jeux de la Grande-Bretagne, de pénétrer les mystères, eh bien ! sous quels auspices prend-elle plénitude de ses développements ? Sous les auspices des Juifs, à qui dans l'Allemagne est échu le monopole presque complet de toutes les chaires professorales ? »

Le célèbre ministre anglais poursuit son examen dans les autres contrées de l'Europe, et partout il trouve les Juifs en possession d'une immense influence dans les gouvernements, dans les administrations, dans les armées, dans les sciences, la littérature et les arts.

M. Toussenet publiait en 1844, un livre intitulé *les Juifs, rois de l'époque*. Nous en citerons deux extraits. Les travailleurs, dit-il, qui s'éteignent et meurent à la peine, sur les trois quarts de la superficie du globe, travaillent pour enrichir quelques milliers de Nababs fainéants de Juda, d'Amsterdam et de Londres.

Le roi peut bien nommer aux fonctions d'officier et de juge, à des emplois dont les titulaires jouissent d'un traitement de douze cents francs à trois mille, mais, tous les emplois élevés et lucratifs de la France, voire ceux de la magistrature, sont à la nomination des Juifs. C'est le Juif qui distribue les recettes générales à ses pieux serviteurs, et destitue les receveurs généraux qui le gênent. Le Juif, possesseur exclusif de l'administration des transports par tout le royaume, aura bientôt à lui seul, plus d'employés que l'Etat... Depuis que toute voie de communication, railways, canaux, rivières sont aux Juifs, nul n'y peut plus passer sans lui payer tribut. Qui tient le monopole de la banque et celui des transports, les deux bras du commerce ? Le Juif, qui a le monopole de l'or et du mercure ? Le Juif, qui aura bientôt le monopole de la houille, des sels et des tabacs ? Le Juif. Qui a le monopole des annonces ? Le saint Simonien, valet du Juif. Si l'air pouvait s'accaparer et se vendre, il y aurait un juif pour l'accaparer et l'acheter.

M. l'abbé Ratisbone qui, en sa double qualité de juif converti et de prêtre, doit bienveillance et vérité à ses concitoyens disait en 1863 : naturellement habile, et possédé par l'instinct de la domination, les juifs ont envahi graduellement toutes les avenues qui conduisent aux richesses, aux dignités et au pouvoir. Leur esprit s'est peu à peu infiltré dans la civilisation moderne. Ils dirigent la bourse, la presse, le théâtre, la littérature, les administrations, les grandes voies de communication sur terre et sur mer ; et par l'ascendant de leur fortune et de leur génie ils tiennent enserrée, à l'heure qu'il est, comme dans un réseau, toute la société chrétienne.

Les témoignages sur la puissance juive pourraient se multiplier à l'infini, mais ce serait sans profit. Car tout le monde la soupçonne ou la connaît. Et, loin de diminuer elle tend à s'accroître chaque jour davantage.

En effet, plus nous allons, et plus le mouvement qui emporte la société moderne vers la production de la richesse, vers les grands travaux qui rendent les capitaux féconds, s'accélère et se généralise. Or, ce sont les juifs qui en sont les maîtres omnipotents. Leur action dominatrice apparaît partout où il y a à prendre. Ceux qui les ont dépeints comme nous venons de les voir, n'avaient pas suivi l'histoire de la Bourse pendant ces dernières années. Combien ils auraient ayivé les couleurs de leurs tableaux ! s'ils avaient fréquenté le temple de Plutus ! C'est devenu une vérité banale à force d'avoir été répétée et mise au plus grand jour ; que tout ce qu'il y a de petite spéculation à la Bourse, est la proie de la grande, la proie naturelle, régulière, nécessaire, fatale. Or, la petite, c'est tout le monde ; la grande c'est le juif.

Je ne nie pas les fautes qu'on pu commettre les catholiques qui dirigeaient l'Union. Ils ont été mis en faillite avant l'assemblée où, ensemble avec leurs actionnaires, ils devaient discuter les moyens de leur commun salut ; en faillite quand la Société de Rhône et Loire, en suspension de paiement ne l'était pas quand les agents de change ne l'étaient pas. Eh bien quand l'impartiale histoire aura fait le jour sur ces événements il est probable qu'il en résultera de drôles de révélations de Juiverie.

Le lecteur doit se dire que puisque, au grand détriment des nationaux de tous les pays, les juifs sont en possession des grandes places, de la richesse, de l'influence, de la puissance, une réaction contre un pareil état de choses, est tout au moins facile. Erreur ! Un livre allemand, imprimé en 1872, nous montre les sommets du pouvoir partout occupés par des juifs, dont l'origine juidaïque nous est le plus souvent inconnue. Et d'ailleurs comment réagir contre le talent, contre les influences occultes, contre celles de la richesse ?

Nous avons constaté la puissance de la Franc-maçonnerie dirigeant tout, en ce moment plus que dans aucune autre époque de son existence, et puis encore la puissance de la Juiverie maîtresse des grands postes de l'Etat, des finances, du commerce, des voies de transports, de la presse, de la science et des arts. Or, quelle est celle de ces deux puissances qui domine l'autre ? Vont-elles au même but, et l'une sert-elle de marche-pied pour les desseins de l'autre ? c'est la question à résoudre.

(A suivre.)

André DUFOUT.

## CONSEIL MUNICIPAL

Il y a quelques jours, un journal de Lyon, le *Salut Public*, je crois, parlant des fouilles faites à Saint-Denis, conseillait à M. Gailleton de demander au gouvernement le concours de sa précieuse sorcière.

Peut-être, disait-il, M. le Maire trouverait-il alors les 300,000 fr. qui ont manqué à l'octroi ? Pour tout Lyon c'était là une plaisanterie, pour nos conseillers municipaux, ce fut un trait de lumière.

Faire des fouilles à Lyon ?? et pourquoi pas ?

Paris a bien eu les siennes ! Est-ce que nous ne sommes pas la seconde ville de France ?

Est-ce que Gailleton ne vaut pas Duclerc ?

Est-ce que les Rossigneux lyonnais seraient moins intelligents que les Devés parisiens ??

Bref, les fouilles furent résolues. Non pas, certes, dans l'octroi, comme le désirait notre grand confrère. L'octroi ! c'est là, hélas, un de ces puits républicains dont la profondeur sera ignorée de maintes générations.

Il y a heureusement dans notre bonne ville d'autres sujets de fouilles.

La sorcière fut donc appelée. Elle se mit à fouiller dans les groupes scolaires.

Mais voici ce qui arriva. A Paris, la baguette devineresse n'avait rien trouvé des trésors que l'on cherchait. A Lyon, elle a été plus heureuse.

Elle a déniché 76,000 fr..... que nous aurons à payer en plus des 8 à 900,000 fr. que coûtera le groupe scolaire du quartier de Sainte-Blandine.

Lisez ce qui suit, amis lecteurs, et vous verrez que les fouilles ont admirablement réussi..... dans votre poche.

\*\*

« Extrait de la séance du conseil municipal du 12 octobre 1882.

« Groupe scolaire du cours Charlemagne. — Demande d'un crédit supplémentaire de 76,000 fr. pour des fouilles exceptionnelles auxquelles l'architecte a dû procéder pour fonder le bâtiment. »

« Ecoutez, maintenant, le rapporteur, M. Monceaux, un conseiller municipal que je vous recommande. Ce n'est pas souvent qu'il parle dans le conseil, mais, une fois lancé, ma foi ! M. Monceaux ne sait plus lui-même où il s'arrêtera. »

« Le rapporteur, M. Monceaux, expose que ce crédit de 76,000 fr. a été demandé alors que le bâtiment était déjà arrivé au deuxième étage. Il ne comprend pas que l'architecte n'ait pas averti l'administration qu'il était arrêté dans l'exécution des travaux prévus par des travaux exceptionnels comme des fouilles, et qu'à ce moment, l'administration elle-même n'ait pas prévenu le conseil municipal qu'une dépense de 76,000 fr. serait faite au préjudice de la poche des contribuables. »

« Le rapporteur conclut, au nom de la commission des intérêts publics, au vote du crédit, mais en même temps il veut un blâme sévère contre l'architecte qui apporte trop tard un compte qu'on ne peut plus contrôler. »

« M. Juliaa demande que le blâme réclamé contre l'architecte soit aussi infligé à l'administration elle-même. »

M. Dubois, M. André, M. Bouffier défendent en termes plus ou moins énergiques l'administration de la ville. Comme ces trois Messieurs font partie de cette même administration, on comprend, sans peine, que l'énergie et l'éloquence n'ont pas dû leur manquer.

On vote donc les 76,000 fr.

Hélas ! on ne pouvait faire autrement, et quant au blâme, il est repoussé par huit voix contre cinq, et cela avec 36 conseillers municipaux !

\*\*

Eh ! bien, Lyonnais mes compatriotes, qu'en dites-vous de ces fouilles exceptionnelles ?

Etes-vous contents de la sorcière à M. Gailleton ?

Autrefois, si, nous, réactionnaires, nous avions, pour les fondements d'une école, dépassé de 80.000 fr. le devis d'un architecte, on nous aurait accusé d'avoir percé un souterrain de Perrache à Fourvière, voire même de Perrache à Rome !

Quel tunnel a donc pu creuser le conseil municipal.

Cette question serait embarrassante ; si l'on n'avait pas une foi entière dans la loyauté des purs qui nous administrent.

Un député Dauphinois l'a dit :

« N'est-ce donc rien que d'avoir fait passer le gouvernement, des mains cléricales, entre les mains honnêtes des républicains ? »

Il fallait ce mot d'Antouin Dubost pour me rassurer.

\*\*

Au dernier moment, on nous dit que l'administration municipale de Rouen se trouve en face d'un déficit de 500.000 fr.

C'est bien simple ! La sorcière a achevé son petit travail à Lyon, qu'on l'envoie à Rouen !

Encore une heureuse ville qui va avoir des fouilles exceptionnelles.

MARK.

## A PROPOS DE MONTCEAU-LES-MINES

Il y a deux mois, lorsqu'ont été signalés les premiers troubles à Montceau-les-Mines, les journaux républicains ont affecté de n'y voir qu'un accident. Ils annoncent, pour rassurer le public, que le gouvernement aurait facilement raison de ces complots révolutionnaires.

Le gouvernement a bien fait arrêter quelques coupables, lesquels ne sont pas encore jugés. Mais ces mesures n'ont inspiré aux meneurs aucune crainte, paraît-il, car les attentats recommencent de plus belle.

La bande de malfaiteurs ne se contente plus de faire sauter les croix et les emblèmes religieux ; elle dévaste les propriétés et menace les témoins pour les empêcher de déposer. Elle imite les nihilistes de Russie et a recours à la dynamite pour faire sauter les maisons. « Dans l'état présent de la science, » comme on dit à l'Institut, les moyens de destruction sont nombreux et expéditifs. La dynamite fait plus « merveille » que le chassepot ou le canon rayé. A l'aide de quelques cartouches on pulvérise un faubourg tout entier.

Nous remarquons bien dans leur emploi quelque inexpérience. Certaines mines n'éclatent pas, parce que la main coupable les a mal disposées ou que les mèches sont de mauvaise qualité. Mais avec l'instruction largement répandue, la réforme se fera promptement. Nous ne doutons pas qu'avant peu tous les drôles mal intentionnés ne sachent manier la dynamite et la nitro-glycérine aussi bien que les chimistes diplômés. Qu'ils recrutent quelques bacheliers sans place, ils pourront rivaliser avec les officiers du génie. Nous assisterons alors à un progrès social que nos gouvernants n'attendent pas !

L'emploi des matières explosibles d'un effet aussi foudroyant est un moyen terrible aux mains des bandits, parce qu'on ne peut guère s'en défendre. Il y a deux mille hommes de troupes à Montceau-les-Mines, infanterie et dragons ; et ce déploiement de forces ne suffit pas à empêcher les attentats. Pour faire sauter une maison, en effet, il ne faut qu'un homme se glissant dans l'ombre et déposant la cartouche sur le seuil de la porte. La force armée accourt au bruit, mais le dommage est opéré et l'homme a disparu. Si celui-ci a de l'audace, il peut même se présenter ; il vient aussi au secours comme les soldats : rien ne révèle sa culpabilité.

C'est une admirable chose que la science à la disposition des criminels !

Nous remarquons aujourd'hui que le Temps s'abstient de réflexions sur les troubles de Montceau-les-Mines. Il y a deux mois, il ne voulait pas que l'on comparât les expulsions des couvents aux destructions des croix et des églises. Il établissait une grande différence entre un attentat légal commis par l'autorité elle-même, et les violences nocturnes des émeutiers.

Nous ne rentrerons pas dans une discussion oiseuse avec un adversaire qui se dérobe quand il est embarrassé. Nous constaterons seulement, et nous le mettons au défi de nous démentir, que le gouvernement, en chassant les couvents, et les bandits de Montceau-les-Mines en renversant les croix et les églises, ont obéi aux mêmes sentiments, la haine de la Religion. L'un a donné l'exemple et commencé la campagne, les autres ont suivi le branle avec des moyens perfectionnés.

M. Paul Bert, encore un des ministres chers au Temps, demandait jadis un « insecticide » pour détruire le « phylloxera » clérical. Mais le voilà trouvé, cet insecticide attendul M. Paul Bert et ses amis doivent être contents. Il n'y a qu'un nuage à leur joie, c'est qu'eux, des savants, ont été devancés par de simples ouvriers, qui ont employé le moyen quand les autres ne faisaient que le suggérer !

Nous attendons le gouvernement à la répression, si toutefois il arrive à étouffer ce mouvement révolutionnaire. Nous l'attendons surtout au jugement des coupables, qui peuvent se dire ses fils et ses héritiers légitimes, qui, dans leurs actes de vandalisme, peuvent se réclamer des ministres, leurs modèles et leurs devanciers.

En somme, nous ne voyons pas pourquoi les domiciles privés et les propriétés seraient plus dignes de respect que les établissements des Congrégations. Le peuple ne fait pas de distinctions subtiles, une fois qu'il est déchaîné.

(L'Union).

## UNE DÉCOUVERTE

Rochefort vient de découvrir que la Justice n'existe plus en France !

Celle nouvelle a produit une profonde sensation.

On s'est regardé avec étonnement et chacun s'est dit que, pour deviner de pareilles choses, à moins d'être marquis et marquis de Luçay, il fallait avoir vu Barbès ou être sorcier ! Cette découverte est de celles qui illustrent et immortalisent leur auteur.

Maintenant Rochefort peut mourir ; il est sûr de passer à la postérité.

Si étonnante, si paradoxale que paraisse cette vérité, il faut la croire.

Ce marquis-là nous a donné tant de preuves de sa perspicacité qu'il n'est plus permis d'avoir des doutes à cet égard.

\*\*

Pour dire vrai, nous nous en doutions un peu.

L'exécution des décrets, l'expulsion des religieux, le crochetage des couvents, l'instruction obligatoire, les trucs employés pour obliger les parents à préférer certaines écoles, l'emploi des deniers publics au profit des uns, à l'exclusion des autres qui pourtant y ont le même droit ; la suppression des aumôniers militaires ; la laïcisation des hôpitaux, la défense au prêtre d'offrir ses services aux malades ; l'interdiction des processions dans maintes localités où l'on tolère les mascarades et les bacchanales les plus éhontées ; le mépris affiché de certains préfets pour le suffrage universel ; l'usage quotidien de la dynamite contre les croix et les églises ; ces attentats renouvelés des plus tristes époques de notre histoire, contre les biens et la vie des plus paisibles citoyens, nous l'avaient bien fait soupçonner, mais nous avions encore quelque incertitude.

Rochefort nous l'assurant, nous sentons s'évanouir toute notre incertitude.

Ainsi donc, c'est un fait acquis, parfaitement établi : la Justice n'existe plus en France !

\*\*

Mais ce qui n'est pas moins merveilleux et réjouissant que cette découverte, c'est le moyen par lequel il y est arrivé.

Tout le monde a encore présent à la mémoire, cet attentat, que ce cuistre, ce bête, ce badois qui régente Paris et qu'on appelle Floquet, a commis dans la rue de la Lune, en chassant au mépris de toutes les lois, d'un établissement à elles appartenant depuis près d'un siècle, les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Vous pensez peut-être que c'est cette iniquité, cet acte de brutalité aussi bête que sauvage, qui lui a dessillé les yeux et fait comprendre que la justice n'existait plus ?

Ah ! bien oui ! — Il s'agit bien de cela ! — Ce qui lui a fait découvrir cette vérité, c'est la décision du président Thureau déclarant que les sœurs avaient le droit de rester chez elles, et que Floquet n'avait pas celui de les faire sortir !

Au moins va-t-il essayer d'étayer son dire de quelques raisons capables de faire illusion à ceux qui n'y voient pas au bout de leur nez ?

Oh ! que nenni !

Ce pékin là professe un tel mépris pour ses semblables et en particulier pour les moutons qui broutent sa prose, qu'il ne se donne même pas la peine de prouver ses affirmations.

Je me trompe ; il les prouve, voici comment :

« La preuve que le président Thureau a violé la justice en déclarant que les sœurs avaient le droit de rester chez elles et que Floquet n'avait pas celui de les chasser, c'est que un tribunal a absous il y a un an, une congréganiste qui avait fait asséoir une petite fille de huit ans, sur un poêle brûlant ! »

Le poêle brûlait-il ou ne brûlait-il pas ? La fille fut-elle roussie ou ne le fut-elle pas ? Il serait important de le savoir pour savoir également si la sentence du tribunal fut ou non entachée d'injustice.

De tout cela Rochefort n'en a cure.

L'important, le nécessaire pour lui, c'est que si un tribunal a pu acquitter cette congréganiste et même la remercier de n'avoir pas brûlé cette enfant comme Menescloux la fille Moyaux, le président Thureau a bien pu acquitter les sœurs St-Vincent de Paul et condamner Floquet.

Il n'y a pas de différence.

Si vous en voyez, tant pis pour vous, le marquis de Luçay n'en voit point !

Ne demandez pas, ce que vient faire ici cette fille brûlée et cette congréganiste acquittée ?

Ce que cela prouve par rapport à la question présente ?

— Si vous n'êtes pas content, si cela ne suffit pas, si vous voulez d'autres preuves, cet échappé de Nouméa vous répond, avec la plus adorable désinvolture : « Allez vous pendre, j'en suis bien marri, mais je n'en donnerai pas d'autre. »

— « A ton aise cabotin ; si tu n'en as pas de meilleure, c'est ce que tu as de mieux à faire et c'est par là que tu aurais dû commencer. »

« Il est vrai que nous eussions été privés d'une décou-verte ! »

Mais ta démonstration, ressemble comme deux gouttes d'eau à celle du député Raymond, prétendant que Barbès était un grand homme et un honnête citoyen, parce que Duchamp l'avait connu en exil ! »

Voilà ces radicaux et ces opportunistes : ils sont tous de même force.

Qu'un de ces quatre matins, les habitants de Fouilly-les-Oies, prennent envie d'élever une statue à Troppman et à Mallet, d'après ces docteurs, il faudra croire que ces aimables assassins furent les plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Au fait, pourquoi ne pas adopter cette manière de voir ?

Ce serait un moyen bien simple de faire passer pour honnêtes gens une foule de citoyens qui auront toujours beaucoup de peine à l'être.

Ainsi on pourrait dire : Rochefort et Gambetta sont de grands hommes et de vertueux citoyens, parce que l'un a porté les chaînes du forçat tandis que l'autre a eu un de ses ancêtres pendu pour cause de vol ou d'assassinat !

LAURENT.

## CORRESPONDANCE DE SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne, 19 octobre.

Chose étonnante ! par ce temps de liberté républicaine, nous n'avons pas eu de révocation de congréganistes depuis quelques semaines. Y aurait-il relâchement, ou l'affaire d'Apinac aurait-elle mis un peu d'eau dans le vin anti-religieux de nos si intelligents despotes ?

Nous trouvons, sur cette affaire d'Apinac, quelques renseignements intéressants dans l'excellent *Moniteur de la Loire*, d'après lequel la responsabilité de l'odieuse révocation du Frère Pulchrôme devrait retomber tout entière sur le secrétaire général de la préfecture de la Loire, M. Granet.

Nous citons :

« SAINT-BONNET-LE-CHATEAU. — On sait dans quelles circonstances, il y a quatre semaines, a été révoqué le Frère Pulchrôme, directeur de l'école communale d'Apinac.

Nous n'avons pas appris depuis que M. le préfet de la Loire ait réparé l'iniquité commise, en son absence, par son secrétaire général.

Aussi ne croyons-nous pas inutile de mettre sous ses yeux l'exemple donné par un de ses collègues :

Il y a un mois, le préfet de l'Orne avait suspendu pour trois mois, avec privation de traitement, l'institutrice congréganiste de la commune de Mounai.

Le préfet, ayant appris que cette institutrice était victime d'une dénonciation calomnieuse, a rapporté l'arrêté qu'il avait pris contre elle.

Tout le monde sait aujourd'hui que l'arrêté frappant le Frère Pulchrôme repose sur des faits absolument faux.

Qu'attend le préfet de la Loire pour imiter son collègue de l'Orne ? La chose devrait être d'autant plus facile que ce n'est pas lui qui a commis la faute. »

Depuis quelque temps, M. Thomson a donné de trop fréquentes preuves d'invincible obstination dans l'application des mesures les plus injustes ou les plus risquées, pour que nous espérions sérieusement le voir suivre l'exemple du préfet de l'Orne.

Le procès entamé par le Frère Meillet produira sans doute plus d'effet.

C'est à tort que nous disions plus haut qu'il n'y avait pas eu d'expulsions ces derniers temps.

En effet, ces jours-ci, les Frères de la rue des Chappes ont quitté le local où, pendant de si longues années, le Révérend Frère Odonis et ses dévoués collaborateurs donnaient une instruction solide et appréciée de tous les industriels et commerçants de Saint-Étienne, à plusieurs centaines d'enfants. Cette expulsion, quoique volontaire, n'en est pas moins une atteinte à la propriété, car le Frère Odonis pouvait encore, à la rigueur, rester six mois dans cet établissement, où il a passé de si nombreuses et de si fécondes années. Mais la force brutale eut été employée là comme ailleurs. Les Frères ont cru bon d'éviter cette extrémité, et ils ont bien fait, croyons-nous : on eût été trop heureux de montrer de l'énergie contre d'humbles et timides religieux, pour racheter l'extrême tolérance et l'extrême... faiblesse, montrée au congrès socialiste.

Les Frères ont installé leur école supérieure rue de la Bourse, 32, où tous leurs élèves se sont empressés de les suivre. L'école de quartier a trouvé refuge rue Brossard, où les humbles religieux tant décriés ne peuvent recevoir tous les enfants que la confiance des parents leur adresse.

Enfin, les Frères eux-mêmes ont trouvé une véritable Providence dans la généreuse Mme veuve Valancogne, qui a mis très gratuitement à leur disposition un vaste local dans son immeuble de la rue de la République.

Sœur Ste Elisabeth qui dirigeait elle aussi, avec tant de zèle et de dévouement le bureau de bienfaisance de la ville, a été, non expulsée, avec ses collaboratrices, mais remerciée par le tendre et respectueux frère en la R. F. le sapeur Taravellier (Régis).

Dès le début les pauvres ont eu des preuves de la tendresse et de la sollicitude toute républicaine du célèbre conseiller so-

cialiste. De nombreux habitants de la rue Ste-Barbe indignés des procédés de la nouvelle administration de bienfaisance, ont adressé une pétition au maire de St-Etienne, pour faire rendre justice à une pauvre femme âgée de 72 ans, à laquelle les aides de M. Taravellier avaient supprimé la modeste allocation qui lui était accordée depuis de longues années, et cela, sous prétexte que la position d'*Institutrice* qu'occupait cette pauvre femme la mettait largement à l'abri du besoin.

Or, personne n'ignore dans le quartier que cette femme se bornait à surveiller 4 ou 5 enfants, pour chacun desquels elle recevait une allocation mensuelle de 1 à 2 francs.

Taravellier, sanglé d'importance, pour ce fait inique, par la presse conservatrice de St Etienne, a aussitôt réparé son erreur, et versé dit-on, de sa poche, 5.000 francs au bureau de bienfaisance.

Réclame ou non, c'est toujours cela de gagné pour les pauvres.

## LA NOUVELLE ÉGLISE DE FOURVIÈRE

SONNET

Sur la haute colline il a porté sa pierre  
L'héritier des martyrs, l'enfant du vieux Lyon.  
Ensuite il a construit la basilique fière  
Qu'à la Vierge il promet lors de l'invasion.

Voyez-le resplendir, ce nouveau sanctuaire  
Quand l'astre du matin le dore d'un rayon.  
On croirait qu'égarés, la nuit sur notre terre,  
Les anges ont laissé l'un des pans de Sion.

Dans l'azur transparent sa forme se découpe  
Comme un vaisseau d'albâtre à l'élégante poupe  
Qui semble naviguer au rivage éternel.

Bientôt y descendra la Vierge glorieuse,  
Tenant entre ses mains la clef mystérieuse  
Qui fermera l'enfer, puis ouvrira le ciel.

## A propos des Vitraux de Fourvière

L'antique chapelle de Notre-Dame de Fourvière, tant aimée des Lyonnais, s'est, depuis peu, enrichie d'une œuvre d'art remarquable à tous les points de vue.

Au bas de la nef méridionale du vénéré sanctuaire, l'œil quelque peu exercé de l'observateur a bien vite reconnu l'oratoire primitif, aux proportions exigües, que désignent suffisamment ses arcs en ogives et ses sveltes colonnettes aux chapiteaux feuillés.

C'est dans ce lieu, témoin séculaire de tant de bienfaits dus à Marie, que les délégués des paroisses de notre ville ont eu la louable idée de placer le vitrail commémoratif du Vœu célèbre des Echevins de 1643, à l'endroit même qui en vit l'accomplissement. L'exécution de cette page superbe fait le plus grand honneur, non seulement aux honorables délégués qui en ont pris l'heureuse initiative, mais surtout à l'artiste intelligent, Lyonnais consciencieux, lequel a su interpréter, avec une exactitude historique parfaite, ce bel acte de la foi vive de nos ancêtres.

Ajoutons, à sa louange, qu'il n'a reculé devant aucune peine pour assurer à son œuvre, dans ses moindres détails, la couleur locale authentique et vraie. Sous ce dernier rapport, le travail dont il s'agit se montre, nous croyons pouvoir le dire, comme ce qui s'est fait de mieux depuis de longues années.

On aime à rencontrer ici l'auteur sympathique auquel nous sommes redevables de cette *Monographie de la cathédrale de Lyon*, ouvrage savant, d'un mérite incontestable, qui est venu combler à point une lacune inexplicable dans l'étude de nos monuments historiques, en remettant sous leur vrai jour, les trésors archéologiques de la noble Primatiale, jusqu'alors méconnue et presque oubliée.

L'érection de cette verrière historique a offert à M. Meynis — bien connu pour ses laborieuses recherches sur l'histoire religieuse de notre ville — une occasion de rappeler les souvenirs attachés à l'antique chapelle de Fourvière.

Il les a réunis en une jolie brochure (1) enrichie d'une héliogravure du vitrail avec texte explicatif.

Nous avons lu, avec plaisir, cette intéressante notice, où respire ce vif sentiment d'amour pour les monuments de notre histoire locale qui fait le fond de tous les écrits de notre érudit concitoyen.

Après une courte revue des origines de l'ancienne chapelle, l'éloquent récit de la consécration de la ville par le Corps consulaire et la monographie raisonnée du vitrail, l'auteur termine en exprimant le désir de voir les trois autres fenêtres de ce côté de la vieille église bientôt embellies d'une décoration analogue à celle dont il est question plus haut.

Il propose, dans ce but, les sujets suivants : la réouverture du vénéré sanctuaire par le pape Pie VII, en 1805 — la ville préservée du choléra par l'intercession de Marie en 1832, 1835 et 1849 — et enfin, la Vierge protectrice retenan loin de nous, en 1871, les armées allemandes prêtes à nous envahir. « Ainsi, continue-t-il, seraient rappelés les principaux événements qui ont illustré Fourvière dans ce siècle. Cette religieuse parure serait un gage de plus de la conservation du sanctuaire si cher à au cœur des Lyonnais, et dont l'aspect serait tout autre quand des reflets multicolores y introduiraient ce jour mystérieux si favorable au recueillement. (2) »

Nous partageons la manière de voir de M. Meynis. Comme lui, nous souhaitons de tout cœur la conservation de l'antique édifice, à l'architecture boiteuse et incomplète, il est vrai, mais qui a reçu les soupirs de douleur, suivis des actions de grâces, que les siècles écoulés ont adressés à la sainte Mère de Dieu. Ses murailles disparaissent sous le couvert de table aux innombrables, témoignages parfois naïfs, mais toujours sincères de l'ardente reconnaissance des protégés de Marie. A ce concert glorieux de louanges, il ne manque donc plus, pour ainsi dire, que la note puissante des vitraux joignant, aux mille voix de la piété privée, l'expression publique des sentiments communs de profonde confiance que les Lyonnais ont placée, à bon droit, dans la *Gardiennne de leur ville*. Reliquie précieuse d'un passé riche en souvenirs, la vieille chapelle voit maintenant s'élever à ses côtés le monument somptueux, ex-voto grandiose, qu'érige à son auguste Patronne la cité lyonnaise préservée de l'invasion allemande en 1870.

Notre incompréhension ne nous permet pas ici une étude raisonnée de la nouvelle église, au style original, qui couronne avec tant de majesté la verte et gracieuse colline.

Ce soin, du reste, est dignement rempli par un amateur éclairé de la belle architecture, lequel se charge de faire ressortir, avec l'autorité incontestable du connaisseur émérite, les richesses artistiques de cette construction magnifique, dont il suit les progrès avec la plus vive sollicitude. (3)

(1) L'ancienne chapelle de Fourvière, son histoire, ses souvenirs. Consécration de la ville en 1643, à Lyon, Imprimerie catholique, rue de Condé, 30, brochure in-8.

(2) Voir page 15 de la brochure précitée.

(3) Nous sommes heureux de nommer ici M. Charles Savy, membre de la Société française d'archéologie, dont on peut lire les savants articles sur le monument de Fourvière, dans divers numéros du *Satut public*, entre autres ceux des 9 et 11 juillet 1881.

Notre but sera plus modeste et, puisque M. Meynis, dans son intéressant opusculé, nous parle, en si beaux termes, du charme profond de ces scènes transparentes des vitres peintes, où l'histoire du passé se déroule, revêtue de la magique parure des couleurs, nous nous permettrons aussi une petite causerie sur les futurs vitraux de la nouvelle église de Fourvière et nous émettrons, à leur égard, quelques observations, prématurées peut-être, mais que nous avons entendu formuler par beaucoup de personnes.

Aujourd'hui en effet, le monument de Fourvière se déploie dans ses formes générales, il découpe dans l'azur du ciel les élégants profils de ses tours au diadème ajouré. Le luxueux assemblage des riches matériaux qui le composent, en fait une œuvre capitale ; son caractère nettement déterminé brise avec ces reproductions serviles des styles antérieurs, froids plagiats dont l'architecture religieuse de notre époque semblait ne pouvoir s'écartier. Aussi, bien des amis de l'art chrétien devant l'heure, se sont déjà demandés quels sujets historiques animeront les vastes fenêtres du nouveau sanctuaire.

Suivra-t-on, en cela, les errements, malheureux à notre avis, de la plupart des églises paroissiales, lesquelles choisissent le plus souvent, et comme au hasard, pour la composition de leurs verrières, dans les faits généraux des récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, sans égard aux traditions locales à faire revivre, et surtout au passé historique et religieux à rappeler et à sauver de l'oubli ?

Nous ne croyons pas qu'un tel parti doive prévaloir en ce qui concerne les vitraux à venir du sanctuaire splendide que la présente génération édifie en l'honneur de sa douce Protectrice.

Le monument de Fourvière doit être, en effet, considéré comme l'arche sainte, gardienne des souvenirs précieux de l'alliance séculaire entre la Vierge et la cité lyonnaise.

Ce sera, à l'exemple des admirables cathédrales du moyen âge, le livre éloquent, ouvert à tous, où Lyonnais et étrangers viendront lire, sur les pages étincelantes des vitraux, le touchant poème du culte de Marie parmi nous.

Si donc l'ancienne chapelle, selon le juste désir de l'auteur cité au début de cet article, doit conserver plus particulièrement dans son enceinte, il appartient à la basilique nouvelle d'embrasser et de reproduire, dans l'ensemble de sa décoration, l'histoire générale de ce long passé de vénération filiale et d'ardent amour que les fidèles Lyonnais ont constamment témoignés à Celle qui, en retour, s'est plu à les favoriser des grâces les plus manifestes et des bienfaits les plus éclatants.

En même temps qu'il initiait nos pères, encore païens, aux sublimes mystères de la foi chrétienne, l'évêque Pothin leur apprenait à connaître la douce Vierge dont il avait, le premier, apporté dans les Gaules l'image bénie.

Un souvenir si glorieux a sa place marquée en tête des fastes imagés qui scintilleront, un jour, aux grandes baies de l'église supérieure.

Nous arrivons ensuite à cette chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, érigée vers 1070, dans l'Isle-Barbe, par l'abbé Hogier, sanctuaire insigne qui précéda celui de Fourvières dans la vénération de nos aïeux, couvrant, de son nombre, la terre généreuse où s'étaient réfugiés les quelques chrétiens échappés à la persécution sanglante de Septime Sévère.

Le gracieux clocher roman, que chacun connaît, et l'abside semi-circulaire qui l'accompagne, seuls débris de cet antique pèlerinage, aujourd'hui propriété particulière, animent encore le ravissant paysage qui les entoure.

Là aussi se portèrent maintes fois les supplications confiantes du bon peuple affligé de cruels fléaux, et l'historien de Rubys nous a conservé, en son naïf et pittoresque langage, le lamentable récit de ces *processions blanches* venant, de fort loin, implorer *Notre-Dame de l'Isle* pour la cessation de famines causées par une longue sécheresse.

Puis, vient la bénédiction de l'autel, que le pape Pascal II consacra dans l'église d'Ainay, l'an 1106, en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie, cette prérogative auguste de la Mère de Dieu que l'Eglise de Lyon, devançant la proclamation dogmatique du Pontife Romain, fut la première à célébrer en France.

Rappelons aussi l'institution de l'Octave solennelle pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge, due au pape Innocent IV qui l'établit, en personne, lors du concile de Lyon, en 1245, dans l'église de Sainte-Marie *in Bosco*, devenue plus tard Notre-Dame de la Platière.

Cette octave se célèbre maintenant encore, avec une pompe spéciale, dans l'église actuelle de Notre-Dame Saint-Vincent qui a recueilli ainsi le pieux héritage de sa devancière, démolie à la Révolution.

Un souvenir est dû à ces visites du roi Louis XI si dévot envers Notre-Dame-de-Fourvière qu'il créa, par une charte expresse, dame châtelaine de Charlieu et des vingt-quatre villages qui en dépendaient (1).

Et puisque nous sommes en plein xv<sup>e</sup> siècle, n'oublions pas le *guyette* de Fourvière, ce gardien vigilant qui, du haut de sa tour, surveillait l'horizon pour prévenir des approches suspectes et avait, en outre, la charge de sonner le couvre-feu des citoyens. Il fermait et ouvrait aussi, soir et matin, la porte de Fourvière. (2)

Les siècles qui suivent nous présenteront encore l'éloquent spectacle des pèlerinages, sur la sainte colline, du grand Louis XIV et des reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche.

Arrêtons ici l'énumération déjà trop longue, quoique bien incomplète, de quelques-uns des faits saillants de notre histoire sacrée, tout entière résumée dans l'histoire du culte de Marie à Lyon.

Aussi bien n'avons-nous pas la prétention, quelque peu audacieuse, de tracer un programme rigoureux pour la composition des futurs vitraux du monument.

Nous sommes convaincus, au contraire, que cette importante partie de la décoration sera traitée avec le soin qu'elle mérite : le choix de l'architecte-directeur, les travaux déjà réalisés, la compétence artistique des honorables membres de la commission de Fourvière, les plans enfin qui laissent entrevoir l'épanouissement complet de cette entreprise gigantesque, peuvent être considérés comme une garantie certaine de la sollicitude éclairée qui entourera, jusqu'à son entier achèvement, les phases successives de construction et d'ornementation du grandiose édifice qui s'élève sous nos yeux.

En terminant, nous appelons de nouveau l'attention sur le caractère tout lyonnais de l'admirable *Verrière du Vœu des Echevins*. Cette juste tradition sera continuée, espérons-le, dans l'établissement des vitraux futurs de l'une et de l'autre chapelle. Ces vitraux nous présenteront donc, à l'exemple de leur aîné, les types et les costumes de l'époque tels, du moins, que les monuments encore subsistants, médailles, gravures, archives et récits des historiens permettent de les rétablir et d'en reconstituer le vivant tableau.

Antoine FRANÇOIS.

(2) Voir le texte de cette charte dans l'ouvrage suivant de l'abbé Cahour : *Notre-Dame de Fourvière ou Recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais*, etc. Lyon. — Félagaud et Lesne, 1838. — Ce travail érudit, entièrement rédigé sur les documents authentiques des anciennes archives de la collégiale de Fourvières et de celle de l'Hôtel de Ville, constitue la meilleure histoire que nous possédions du pèlerinage de Fourvière. La brochure de M. Meynis intitulée : *Histoire du culte de la sainte Vierge à Lyon*, peut en être considérée comme le complément.

(3) Voir, dans l'ouvrage déjà cité de l'abbé Cahour, 100 p. 110, une étude complète et fort intéressante sur les *guyettes* de Fourvière, à laquelle étude nous empruntons ce que nous disons ici de ces antiques sentinelles.

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE  
Voyageur Lyonnais.

Bourges (Suite)

Magdeleine serait plutôt cette jeune femme que nous voyons ici, blonde et frêle, l'âme débordée de rêves et d'aspirations; mariée trop jeune - à douze ou treize ans peut-être - à un de ces jeunes orientaux blasés, à un indifférent qui avait des yeux et n'a rien vu, qui avait une intelligence et n'a rien compris; restée veuve à vingt ans ou même plus tôt, glissant parfois sur les pentes de la galanterie, dupe des mirages de son cœur, - jusqu'au jour où la rencontre de Jésus lui fit comprendre qu'il est des soifs de l'âme qui ne s'éteignent point ici-bas?

Comme beaucoup de villes, Bourges a plusieurs églises anciennes, aujourd'hui vouées à des usages profanes: écuries, magasins, habitations. Autant vaudrait, à mon avis, rencontrer des prêtres en soutane menant des cheveux à l'abreuvoir.

Dans une de celles où le culte a été maintenu, sous un autel, est une effigie de reine, grandeur naturelle, couchée dans un manteau fleurdelisé. Serait-ce le tombeau de sainte Jeanne de Valois, la fille de Louis XI?

En passant, un coup d'œil à l'hôtel de Jacques Cœur, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville. Cet heureux mortel prêta de l'argent et on lui en sut gré. Il est vrai que l'histoire prétend que cela ne dura pas, mais Jacques Cœur n'en demeure pas moins l'unique bailleur de fonds auquel ses obligés aient mis une auréole.

Tours

Jadis s'élevait ici un de ces monuments qui faisaient partie intégrante de notre histoire nationale: la basilique de Saint-Martin-de-Tours, jetée bas aux jours de la Terreur.

Deux tours dites l'une du Parvis, l'autre de Charlemagne, sont tout ce qui reste du glorieux monument. Il y a eu d'années, à la suite de fouilles patientes et éclairées, le tombeau de Saint-Martin que l'on savait situé dans le chœur de l'église détruite, a été retrouvé sous les fondations d'habitations particulières. Un sanctuaire, qui n'est qu'une halle des plus vulgaires, a été provisoirement élevé par les soins d'une société qui projette de restituer la basilique avec ses dimensions et ses formes primitives. Mais c'est une œuvre difficile.

En effet, lorsque, dans l'antiquité, on rasait un édifice, on semait du sel à la place, ce qui n'empêchait nullement de rebâtir au premier jour; aujourd'hui, ce sont des maisons que l'on sème, et, quand il faut désintéresser les occupants et déplacer tout un quartier, la besogne est considérable.

D'autant plus que, sans médire des habitants, il faut s'avouer que ce pays n'est guère de ceux où peuvent éclore de telles entreprises. Le Tourangeau aime la vie facile; les œuvres compliquées et à long terme ne sont point son fait. L'enfant des champs qui prend un établissement en ville, se garde bien de vendre le lopin de terre paternel; il le conserve, et, dès qu'il a réalisé un modeste avoir dans les affaires, il ne s'entête point au travail, et il s'empresse d'aller planter ses choux et vendanger sa vigne. Malgré sa situation exceptionnelle, au carrefour des routes du Midi et de l'Ouest, Tours a dédaigné d'être ville de trafic, comme elle avait dédaigné d'être ville de fabrique, elle qui fut en possession du tissage de la soie bien avant Lyon.

Il faut voir Tours un samedi d'été. La population des villas et châteaux environnants afflue en ville; la rue Royale est

sillonée par les équipages, et les boutiques des nombreux pâtisseries sont pleines d'une aristocratique et féminine clientèle qui grignotte des gâteaux.

A Tours, les femmes, sans être toutes jolies, ont belle mine. Le pied, s'il est parfois un peu long, est effilé et cambré; on le porte vaillamment, on se trousse avec aisance, et on campe gentiment la bottine à talon sur le pavé sonore. D'ici jusqu'à la mer, la femme a le port élégant, et l'allure y est facilement aristocratique.

Pour qui observe et analyse, la beauté est le reflet répandu sur le visage et dans toute la personne, par certain foyer intérieur, lequel n'est autre que l'âme elle-même. Ce qu'il y a de vraiment beau dans une lampe, c'est la flamme, c'est le rayonnement. Si la lampe est d'un galbe heureux, si la matière en est agréable à l'œil, c'est déjà quelque chose, assurément; mais qu'importent ces détails extérieurs, si la flamme fait défaut?

Partant de là, on peut donc affirmer, - presque qu'il n'y a de femmes laides que celles qui le veulent bien. Toute femme jeune qui se sent une flamme au cœur et au cerveau, fut-elle des moins bien douées au physique, peut et doit même être point laide. Imbu de ce principe, j'attache une importance secondaire à la beauté plastique du visage.

Le visage, miroir de l'âme, a pour lui l'éclat du regard, la fraîcheur du sourire, le charme de la parole; il suffit d'une belle âme pour faire un beau visage. Or toute la partie supérieure du corps bénéficie du voisinage de la figure et réussit à se faire accepter, bien que peu parfaite. Aussi les mains, qui ont une vie propre, un mouvement intelligent qui dissimule plus d'une imperfection. Mais le pied?... Il paraît si facilement bête!

Je me souviens que, justement à la gare de Tours, à mon passage d'hiver, j'observais un groupe de voyageurs qui se chauffaient dans une des salles d'attente; les dames au premier rang, comme il convient. Il se trouvait là un pied mignon, émergeant d'un bout de jupon blanc, qui voletait, pour ainsi parler, devant le feu, pareil à une bergeronnette qui, réfugiée dans une chaumière, en temps de neige, sautille devant l'âtre. Par contre, je voyais d'autres pieds qui semblaient des bûches mises à sécher devant la cheminée.

Un pied de fort calibre n'est pas certes un défaut irrémédiable, mais c'est d'un port plus difficile; il a plus à faire qu'un autre pour paraître intelligent, et n'est avis que, dans cette famille, les bossus auront toujours de la peine à se faire un renom de spirituels.

Dans ce pays, quand vous êtes familier avec les indigènes, il arrive que vous êtes invité à prendre un verre. La servante débouche une bouteille de vin de Bourgueil ou de Vouvray; chacun boit la sienne, et c'est ce qu'on appelle prendre un verre. Il est doux et coulant, ce vin de Touraine, velouté au palais, frais à l'estomac et léger à la tête, sans arrière-goût fâcheux. On reconnaît bien le fruit de cette Touraine, la terre joyeuse et molle, - « molle e lieta e diletuosa, » ainsi que l'a qualifiée le Tasse dans sa Jérusalem.

Au cours d'une série d'études, récemment publiées par la Revue des Deux-Mondes et remarquables à plus d'un titre, l'auteur observe en passant, et en citant ce vers du Tasse, combien les poètes sont précis et complets, eux qu'on accuse volontiers de sacrifier au mot et à la forme. Oui, l'artiste et le poète d'un trait ou d'un mot disent plus que, dans leurs compendieux labours, les docteurs et les savants, les métaphysiciens et les expérimentateurs! Oui, le Christ est vraiment Dieu et vraiment ressuscité pour qui a vu l'ascension du Pérou, et la Touraine toute entière tient dans un vers du Tasse! La Touraine, avec ses campagnes plantureuses et ses sites riants, ses côtes d'un profil doux à l'œil et couronnées de châteaux innombrables, ses femmes élégantes, son esprit reposé qui prend le temps de parler et le temps de savourer! C'est à quoi je pensais, il y a une heure, en prenant un

verre avec un de mes clients, pendant que mon partenaire me narrait l'évasion d'un des pigeons de son colombier. Comme dès le début, mon interlocuteur m'avait annoncé que son pigeon était retrouvé, il avait d'avance enlevé tout intérêt à son récit, et dans une certaine mesure, ma distraction était excusable.

J'évoquais donc cette époque des Valois, où la Touraine eut tout son lustre. Car, pour les pays comme pour les idées, il est des temps plus favorables, et cette terre « joyeuse et molle, devait avoir son âge d'or aux temps semi-païens de la Renaissance. A notre siècle énervé et caduc, il faut, l'été, Vichy ou l'Océan; l'hiver, Nice ou les Pyrénées. Régime de gens qui digèrent mal, régime de vieux qui voudraient se ra-gaillardir un peu.

Au temps de Rabelais, nos aïeux mangeaient des tripes du porc, et buvaient sec « la purée septembrale ». Aujourd'hui, il faut du blanc de poulet pour nourrir et de l'eau de la Grande-Grille pour boisson. Jadis, on digérait vaillamment les plats copieux et drus et les propos un peu épais. Maintenant on raffine sur le tout, et finalement on crève d'anémie!

Le Clairon

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

8, boulevard des Capucines, Paris

Rédacteur en chef: J. CORNÉLY

ABONNEMENTS:

PARIS, 1 an	54 fr.
6 mois	27
3 mois	13
PROVINCE, 1 an	64 fr.
6 mois	32
3 mois	16

Toujours devant

Un Numéro: Paris, 15 c.; Province, 20 c.

Primes gratuites du Clairon

Toute personne qui s'abonne ou se réabonne au journal Le Clairon, par l'envoi direct d'un mandat-poste au nom de l'Administrateur, 8, boulevard des Capucines, a droit à l'une des primes suivantes, livrées à Paris, 76, boulevard Haussmann et, en province, à la gare la plus voisine du domicile de l'abonné, franco de port et d'emballage:

POUR UN ABONNEMENT D'UN AN  
**Deux bouteilles de Bénédicte.**

ABONNEMENT DE 6 MOIS	ABONNEMENT DE 3 MOIS
1 flacon de Bénédicte	1/2 flac. de Bénédicte
1 fl. d'Alcool de Menthe	1 fl. d'Alcool de Menthe
2 flac. d'Eau de Mélisse	1 flac. d'Eau de Mélisse

Par faveur spéciale, les abonnés actuels du Clairon qui renouvellent leur abonnement en cours pour une nouvelle période de six mois, recevront la prime affectée aux abonnements d'un an, soit: Les DEUX BOUTEILLES DE BÉNÉDICTE.

Le Gérant: Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAIN, rue Sala, 44.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro la suite du feuilleton LES COUPEAUX D'OR.

EN VENTE  
A l'Agence générale de Publicité Victor FOURNIER

14, RUE CONFORT, LYON

ET A SES SUCCURSALES: SAINT-ÉTIENNE, rue Sainte-Catherine 6.  
GRENOBLE, passage Teissière.

BILLETS DE LOTERIE

DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Autorisée par arrêté ministériel du 27 avril 1882

400,000 Fr. de Lots

Payables en espèces

DEUX MILLIONS DE BILLETS

GROS LOT: 100,000 FR.

Un lot de..... 50,000 fr.  
Deux lots de... 25,000 fr.  
Six lots de.... 10,000 fr.  
Dix lots de.... 5,000 fr.  
Trente lots de... 1,000 fr.  
Cent lots de.... 500 fr.  
Cent lots de.... 100 fr.

Les fonds seront versés en compte courant à la Banque de France

Lot offert par M. le Président de la République

Un objet d'art des manufactures nationales  
Lot offert par M. Victor Hugo

Œuvres complètes de Victor Hugo, dernière édition avec autographe, valeur 300 fr.

Au total 252 lots

Prix du Billet: UN Franc

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 cent. jusqu'à 3 billets; 30 c. de 3 à 10; 45 c. de 10 à 15; 60 c. de 15 à 20

NOTA. — Bien désigner le nombre de BILLETS demandés pour chaque Loterie.

DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

(Reconnue d'utilité publique)

Autorisée par arrêté minist. du 31 mai 1882 pour la création à Paris d'un

MUSÉE D'ART DÉCORATIF

538 LOTS FORMANT

Deux Millions de Fr.

PAYABLES EN ESPÈCES

14 millions de billets

GROS LOT: 500,000 FR.

Un lot de..... 200,000 fr.  
Quatre lots de... 100,000 fr.  
Quatre lots de... 50,000 fr.  
Huit lots de.... 25,000 fr.  
Vingt lots de... 10,000 fr.  
Cent lots de.... 1,000 fr.  
400 lots de.... 500 fr.

Les fonds seront déposés à la Banque de France.

DU PALAIS DES BEAUX-ARTS

VILLE DE LILLE

5,000,000 de BILLETS

600,000 francs de lots

GROS LOT

200,000 fr.

1 Lot de..... 100,000 fr.  
2 Lots de..... 50,000 »  
4 Lots de..... 25,000 »  
5 Lots de..... 10,000 »  
25 Lots de..... 1,000 »  
50 Lots de..... 500 »

DESTRUCTION complète

des puces, punaises, moustiques, etc, par l'ingrédient infernal, que j'en voie franco, par la poste, avec instruction contre 1 fr. 50 un paquet, contre 2 fr. 50 2 paquets ingrédients. Mandat ou timbres poste. Ecrire à M. Clément, nég. à Prémont, près Bohain (Aisne).

JE

guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Vies urinaires les plus rebelles (de midi à 8 heures). D'ÉTOILE, médecin-spécialiste, r. Rochonart, 84 Paris. — Trait. par correspondance.

Nous constatons avec plaisir que le CREDIT PROVINCIAL si durement frappé par le Krach est en voie de relèvement. Cet établissement a reconquis aujourd'hui toute sa situation, et la voie des affaires lui est ouverte largement, d'autant plus que, mieux que beaucoup d'autres, le CREDIT PROVINCIAL sait le maniement de la Bourse et les besoins du public. De grosses affaires vont être lancées à bref délai, aussi le cours actuel de 595 sur les actions et de 310 sur les parts de fondateurs sera-t-il rapidement franchi à Paris et à Lyon, où le marché de ces titres se développe tous les jours.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

Prix modérés.

26, rue Grenette, 26



MAISON F. JANIN

8, Rue Lafont, LYON

Musique Française et Étrangère, Classique et Moderne

GRAND ABONNEMENT A LA LECTURE MUSICALE

A des conditions très avantageuses

CHOIX VARIÉ DE PIANOS

DES MEILLEURS FACTEURS DE PARIS

HARMONIUMS

POUR ÉGLISES ET SALONS

VENTE & LOCATION A DES PRIX EXCESSIVEMENT MODÉRÉS

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures variétés. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: TREBUCIEN

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE